Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0269

Accord UE-Andorre sur l’échange automatique d’informations relatives aux comptes financiers: protocole de modification

Résolution législative du Parlement européen du 13 novembre 2025 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l’Union, du protocole de modification de l’accord entre l’Union européenne et la Principauté d’Andorre sur l’échange automatique d’informations relatives aux comptes financiers en vue d’améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international (COM(2025)0406 – C10-0203/2025 – 2025/0224(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

– vu la proposition de décision du Conseil (COM(2025)0406),

– vu le projet de protocole de modification de l’accord entre l’Union européenne et la Principauté d’Andorre sur l’échange automatique d’informations relatives aux comptes financiers en vue d’améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international (COM(2025)0406),

– vu l’article 115, l’article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point b), et l’article 218, paragraphe 8, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C10-0203/2025),

– vu l’article 84 et l’article 117, paragraphe 8, de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A10-0199/2025),

1. approuve la conclusion du protocole de modification de l’accord;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu’aux gouvernements et aux

parlements des États membres et de la Principauté d’Andorre.